



Séparation qui se passe mal

Par Dederhithi

Bonjour.

Avec ma femme nous somme séparer officiellement depuis le 1/07/2026. Mais elle a décider de me quitter 2 mois auparavant par d après ces dire , qu elle n'a plus de sentiment . Nous étions ensemble depuis 2004 et nous nous somme marié en 2022. Nous avons eue 4 enfants (2009/2013/2013/1025) . Nous nous sommes déjà séparé une fois fin 2023 pour revenir ensemble en mai 2024 .

Lors de son déménagement, la semaine du premier juillet j étais en Italie pour le boulot. Ça nous arranger bien car trop dur psychologiquement pour moi de la voir partir .

Depuis elle refuse que j ai les enfants . Pour le grand il a choisi de vivre avec ça mère , ça me pose pas de souci il est grand , et je concidere si il a le droit de ce choix , et est très proche de ça mère . Pour les jumeau, elle implore le faite que ce soit les vacances , et que comme je travaille et elle non, c est plus facile qu elle les garde . Pourtant je lui est proposer une garde alternée, au pire la journée il vont chez elle (on habite à 500m l un de l'autre). Pour la petite , je lui est proposer plusieurs fois de l'avoir un week-end sur deux , et peut être un mercredi soir sur deux , pour ne pas déstabilisée la petite et garder un lien avec moi, elle refuse catégoriquement que je l'es dans qu elle soit présente , et depuis le 1juillet j ai vu ma fille seulement 45min sur un parking et 15min quand j ai recueper mes jumeaux pour ma semaine de vacances . Toute nos communications se passe par sms et mail, donc tout est documenté. Et ce seulement en ca présence . J ai fait une requête auprès du Jaf .

En parallèle de la garde des enfants , au retour de mon voyage professionnel, le vendredi soir les gendarmes me dépose une convocation le lundi matin à 8h30, je ne connaît pas le motif . Impossible de contacter un avocat ou un service juridique pour m'aider . À la gendarmerie , à ma grande surprise on me met en garde à vie pour violence conjugale et harcèlement. Je suis sortie au bout 1h30 complètement chamboulé, c est la première fois que j ai affaire à la justice . La plainte pour harcèlement est sans suite mais je suis convoquer pour les violence conjugale . J ai prit rendez vous avec un avocat mais pas avant septembre.

Je n'est jamais était violent et je suis non violent , donc J ai recherché dans mes sms et mail des messages .

1 - je suis accuser d une gifle le 5/12/2023 ,le jour de notre première séparation. mais j ai trouver des sms date du 12 et du13/12/2023 disant qu elle avait peur que ça finisse en violence physique, même si elle ne pense pas que je le ferai . Aucun sms de la semaine du 5/12/2023 ne spécifie de violence ayant était causée , ni a aucune autre date .

2 - il m est reprocher d avoir donner une gifle en pleine rue fréquente, au mois d avril 2024 , à la femme , lors d un rendez vous dans un bar fréquenté et en l'absence momentanément de mon fils aîné , qui était partie retirer de l'argent à 30m . J ai retrouver des sms qui date le rendez vous au 24mars 2024!, sans parler de violence (sms de ma femme et de mon fils) , et un mail envoyer à mon avocat qui spécifie le résultat de ce rendez vous , date de fin mars 2024 également.

3- je suis accusée d avoir retenu violemment ma femme par les poignet , mon fils aurait vu les bleus sur les poignet . Je n'est pas de date pour ces faits et je n'est pas de souvenir .

4- j ai élevé la voix plusieurs fois au cours de nos séparations , comme elle , et mes parole on dépasser mes pensé , je me suis excuser a chaque fois , plusieurs fois , preuve mail et sms a l'appui .

Depuis ça me travail, je ne dort presque pas , j y pense en permanence et les enfants me manque , surtout ma petite dernière. Je suis aller voir mon médecin pour m aider à m endormir car la fatigue me pèse . J ai également parler à un psychologue.

Je suis convoqué au mois de décembre .

Je n'est pas envie d être condamné pour quelque chose que je n'est pas fait , surtout sur des fait de violence , ce n'est pas moi du tout . Que pensez vous de mon affaire , pouvez vous me rassurer . Une personne m a dit qu à partir du moment que l'on va au tribunal pour violence conjugale , on a peut de chance d être relaxer.

Merci de vos retours. Désolé pour les fait et la Mauvaise syntaxe je suis une tanche en ecriture

Par Marck_ESP

Bienvenue,

Faites tout pour voir un avocat plus rapidement.

En appelant le 3039, vous serez orienté vers un point-justice ou une Maison de Justice et du Droit (MJD) près de chez

vous.

Ils proposent des permanences juridiques gratuites avec des avocats. C'est le moyen le plus rapide pour obtenir un premier avis sur votre situation et savoir quoi faire sans attendre la rentrée.

Par Dederhithi

La personne qui s'occupe du point justice de mon secteur est en vacance jusqu'à 3 août.

Par Isadore

Bonjour,

Pour un divorce un avocat est obligatoire, et vivement conseillé dans le cas d'une affaire pénale. Cherchez un avocat pénaliste disponible avant septembre.

On ne peut pas vous condamner sans preuves.

Les violences conjugales ne sont pas que physiques, elles peuvent aussi être psychologique et être réciproques. Il est donc possible d'être à la fois auteur et victime de violences conjugales.

N'ayant pas accès au dossier ni assisté à vos disputes, on ne peut rien deviner sur un forum.